



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 26 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	10/03/2026
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 25 du 03 mars 2026 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➤ Période du 02 mars au 08 mars 2026

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ ***Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.***

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- ***Noté dans la case « Délégué Principal »*** : Pas de sanction financière.
- ***Noté dans la case « Autres officiels »*** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- ***Aucun nom porté*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié*** : Pas de sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec faux numéro de licence*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain mineur*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »*** : Sanction financière.
- ***Plateaux U13 G/F et U15 F*** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- ***Forfait*** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

- Mail du club de Longué : le président a répondu.
- Mail du club Chalonnes Chaudes : le président a répondu.
- Mail du club de St Martin Aviré Louv : le président a répondu.
- Mail du club d'Ambillou Asvr : le président a répondu.

La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.

Prochaine réunion : mardi 17 mars 2026

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
08-mars-26	Tout Maulevrier Sp 2	Villedieu Renaudière 1	53620776	Seniors M D3	A	Tout Maulevrier Sp 2	50 €
08-mars-26	Seiches Marcé As 4	Parcay Pellerine 2	54593531	Seniors M D5	A	Seiches Marcé As 4	50 €
08-mars-26	Le Plessis Grammoire 2	Angers Hsa 2	54594884	Seniors M D5	F	Le Plessis Grammoire 2	50 €
08-mars-26	Montreuil Juigné Bf 37	Etriché Af 36	54039125	Vétéran D4	B	Montreuil Juigné Bf 37	50 €
07-mars-26	St Georges Trem Fc 1	Puy Maz Tess US 1	55210971	U19 G D1	A	St Georges Trem Fc 1	50 €
07-mars-26	Christopheséguinière 2	Champtocé Ingrand 1	55292942	U17 G D3	E	Christopheséguinière	50 €
08-mars-26	Saumur Ofc 1	Andrezé Jub Jallais	55287110	U17 G Elite	B	Saumur Ofc	50 €
07-mars-26	Les Ponts de Cé As 2	Murs Erigné Asi 1	55288952	U15 G D2	C	Les Ponts de Cé As 2	50 €
07-mars-26	Beaucouzé Sc 2	Angers NDC 2	55289164	U15 G D2	D	Beaucouzé Sc 2	50 €
07-mars-26	Saumur Bayard As 2	Longué AC 1	55292053	U15 G D3	F	Saumur Bayard As 2	50 €
07-mars-26	Gf Sevremoine 2	Gf Beaupréau en Mauges 2	55255018	U15 F D2	B	Gf Sevremoine 2	50 €
07-mars-26	E/Mazé Beaufort 2	Saumur Ofc 2	55255032	U15 F D2	C	E/Mazé Beaufort 2	50 €
07-mars-26	E/Trélazéfoegbspdc 1	E/Denée Uf3lfclayon 2	55255046	U15 F D2	D	E/Trélazéfoegbspdc 1	50 €
07-mars-26	Cholet Fc 2020 1	Tillières Arc 1	55255778	U13 G DS	F	Cholet Fc 2020	50 €
07-mars-26	Cholet Fc 2020 2	Villedieu Renaudière 1	55255583	U13 G D1	H		
07-mars-26	St Georges sur Loire 1	Angers Intrépide 2	55255518	U13 G D1	E	St Georges sur Loire 1	50 €
07-mars-26	Angers Lac de Maine 2	Gj Cantenay Assf 2	55255598	U13 G D2	C	Angers Lac de Maine 2	50 €
07-mars-26	Brissac Es Aubance 2	Murs Erigné Asi 2	55255763	U13 G D2	I	Brissac Es Aubance	50 €
07-mars-26	Brissac Es Aubance 4	Gj St Melanine Juigné 3	55256217	U13 G D3	I		
07-mars-26	Gf Beaupréau en Mauges 1	Angers Ndc 1	55255152	U13 F D1	B	Gf Beaupréau en Mauges	50 €
07-mars-26	Gf Beaupréau en Mauges 2	Gf Beaucouzé Ouest 1	55255258	U13 F D2	B		

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
07-mars-26	Landemont Laurentais 1	St Pierre Montrevault As 1	55292023	U17 G D2	G	Landemont Laurentais 1	100 €

Commissaire au terrain non licencié

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
07-mars-26	So Cholet 2	Aubry Chaudron Fc 1	55288364	U17 G D1	E	So Cholet 2	150 €